ATSCAF NORD

50ème TROPHÉE NATIONAL INTER FINANCES DE BOWLING

RÈGLEMENT DU TOURNOI

COMITE D ORGANISATION

Président de l'ATSCAF Fédérale : Fabián RIOS

Responsable du service des sports : Jean Vincent GARCIA

Présidente (et responsable de la section bowling) de l'ATSCAF Nord : Frédérique DE BANDT

Membre du comité d organisation : Jimmy VAN BIERVLIET, Karine RUNKEL, Bernard MEAUX

COMITE SPORTIF

Frédérique DE BANDT tel 06 81 62 09 44

Jimmy VAN BIERVLIET tel 06 64 14 96 53

Compétences du comité sportif : organisation de la compétition, règlements des litiges sportifs, proclamation des résultats et remise des récompenses. Tout litige ou point non prévu sera tranché sans appel par les membres du comité d'organisation et du comité sportif présents le jour du tournoi.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Conformément à la décision du CA de l'ATSCAF Fédérale et aux décisions prises lors de l'AG 2010, la compétition est réservée aux seuls agents financiers et à leurs ayants droits (conjoint / pacsé /enfant d'agents financiers de la même association, dans la limite d'un joueur par équipe).

De plus tous les participants doivent :

* être adhérent d'une Atscaf ;
* être à jour de leur cotisation 2023/2024 de l'association choisie pour participer ;
* et, joindre à la fiche d'inscription une copie de leur licence fédérale 2023/2024 (ou extrait du listing national), à défaut de licence, fournir un certificat d'aptitude à la pratique du bowling en compétition datant de moins de 3 mois.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

La date limite de réception des fiches d'inscription est fixée au 29 mars 2024.

L'original de la fiche accompagnée des justificatifs, sera envoyé au service des sports de la Fédération (atscaf-sports@finances.gouv.fr).

Une copie sera adressée à l'ATSCAF Nord par mail atscaf5900@dgfip.finances.gouv.fr

les concurrents inscrits, mais absent du tournoi pour raisons médicales ou professionnelles devront pour être remboursés présenter tout justificatif avant le 30 mai 2024.

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

La compétition se déroulera en équipe de 4 avec handicap.

CALCUL DU HANDICAP

Le handicap sera calculé individuellement sur la base de 70 % par rapport à la différence de la moyenne à 220 et sera plafonné à 40 pour tous les compétiteurs.

La moyenne retenue sera :

- joueur sur listing : celle du dernier listing paru à la date du tournoi (soit le 15 avril 2024)
- joueur n'apparaissant pas sur le listing ou surclassé, et les non licenciés, calcul sur les 3 premières lignes

A. PHASE QUALIFICATIVE

L'attribution des pistes sera réalisée, par tirage au sort, par le comité sportif.

Toutes les équipes effectueront 5 lignes (avec décalage au bout de 3 lignes) et seront réparties dans la phase finale selon le total quilles + handicap.

- Les équipes classées de 1 à 6 seront en Grande Finale
- Les équipes classées de 7 à 12 seront en Petite Finale,
- Les équipes suivantes seront en Consolante.

Le total quilles ne sera conservé que pour les classements individuels.

En cas d'égalité au total des quilles/handicap, les équipes seront départagées par la différence entre la meilleure et la plus faible des 5 lignes, l'équipe ayant la plus petite différence étant classée devant.

➔ **Précisions**

Seules les équipes composées d'agents financiers d'une seule association (avec 1 ayant droit au maximum) pourront être réparties en Grande et Petite Finale.

Les équipes mixtes (2 ou 3 associations) seront reversées dans la consolante et pourront être classées.

Les équipes comportant plus d'un ayant droit, ou des non financiers seront reversées en consolante MAIS ne pourront être classées.

B. PHASE FINALE

PHASE CONSOLANTE

Les équipes de la consolante effectueront 5 lignes.

GRANDE ET PETITE FINALE

➔ La GF et la PF se dérouleront en petersen avec un classement selon le système « ROBIN » :

- 5 points par match gagné
- 3 points par match nul
- 1 point par match perdu

➔ Des points Bonus peuvent être gagnés :

- 1 point OFFENSIF si l'écart vainqueur/vaincu est > ou égal à 120 quilles
- 1 point DÉFENSIF si l'écart vainqueur/vaincu est < ou égal à 12 quilles

C. CLASSEMENT DES ÉQUIPES

Les équipes de la GF et de la PF seront classées selon le total de points obtenus à l'issue de la petersen. En cas d'égalité, elles seront départagées selon le total quilles scratch.

Les équipes de la consolante seront classées sur le total quilles + handicap.

D. CLASSEMENT DES INDIVIDUELS (sur le total quille des 10 parties)

- ➔ Seuls les agents financiers seront repris dans les classements individuels.

Un classement scratch et un classement handicap sera établi, sans cumul de coupes.

Un classement meilleure ligne scratch (homme et femme) sera établi.